

**COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-TENDA**
20246 SAN-GAVINO-DI-TENDA HAUTE-CORSE**ARRETE N° AR_02_2023 en date du 19 juin 2023****DE MONSIEUR LE MAIRE****portant instauration d'un périmètre de sécurité autour de la parcelle cadastrée F156 et interdiction de passage entre les parcelles F156 et F157**

Le Maire de la Commune de San-Gavino-di-Tenda

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,**Considérant** que l'immeuble situé à San-Gavino-di-Tenda cadastré F156 appartenant à M. BOURIANNE Nicolas et Mme GARCIA Emilie n'offre plus en raison de son mauvais état manifeste et de son effondrement partiel, les garanties nécessaires à la sécurité publique, qu'en effet il présente des risques d'effondrement supplémentaires,**Considérant** l'arrêté du Maire référencé AR_03_2018 en date du 14 mars 2018 portant péril ordinaire et en particulier son article 2 à ce jour non exécuté,**Considérant** qu'il y a lieu de fixer un périmètre de sécurité autour dudit immeuble,**ARRETE****Article 1** : Le Maire fixe un périmètre de sécurité matérialisé par :

- dans un premier temps : mise en place de rubalises,
 - dans un second temps : mise en place de barrières et/grillages,
- autour de l'immeuble susvisé, afin d'en interdire l'accès dans le but d'assurer la sécurité des habitants de la commune.

Article 2 : Le Maire interdit le passage entre les parcelles cadastrées F156 et F157, matérialisé par :

- dans un premier temps : mise en place de rubalises,
- dans un second temps : mise en place de barrières et/grillages.

Article 3 : Le présent arrêté court jusqu'à ce que soient réalisés des travaux faisant cesser le danger.**Article 4** : Le présent arrêté est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à M. BOURIANNE Nicolas et Mme GARCIA Emilie et affiché sur l'immeuble.

Fait à San Gavino di Tenda, le 19 juin 2023

Le Maire,
Christian TOMI